

tion du duc d'Albe comme capitaine général a été très-opportune : celui-ci, par sa prudence, pourra accommoder beaucoup de choses. — M. de Rye est mort à Bruxelles, le 9 février dernier, d'une manière lamentable, comme le Roi l'aura su. Il a fini très-chrétiennement et catholiquement.

Liasse 904.

558. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 14 mars 1567.* Il répond à la lettre autographe du Roi, du 15 février. — Il le supplie de lui pardonner la liberté qu'il a prise, de lui faire connaître les discours que tenaient tous les principaux de Rome sur son voyage en Flandre, discours si préjudiciables à sa réputation. — Granvelle ne pense pas que le Roi puisse se mettre en route avant la fin de mai; mais il est bon qu'on le croie. — A propos des difficultés que fait le pape pour accorder au Roi l'impôt de la *crusada*, « j'ai » toujours tenu, dès le principe, dit Granvelle, que, quoique son autorité » (*autoridad*), qui à la vérité est grande (1), serve infiniment pour l'exemple, et » pour le remède de beaucoup d'abus, d'un autre côté, il nous nuirait dans les » choses justes et nécessaires, à cause de son peu d'expérience, et de son obsti- » nation dans ce qu'il se persuade être ou n'être pas convenable. » — Le choix du duc d'Albe est le meilleur que le Roi pût faire; l'envoi du prince Ruy Gomez, pour négocier sur ce qu'offraient les deux (2), eût été de peu d'effet; il n'eût

(1) Il s'agit ici de Pie V.

(2) Berghes et Montigny avaient proposé au Roi d'envoyer aux Pays-Bas le prince d'Eboli. Dans un mémoire que, à la demande de Philippe II, ils lui remirent le 15 novembre 1566, ils exposaient les résultats avantageux qu'ils attendaient de cette mission. Selon eux, il fallait chercher les moyens de rétablir les affaires des Pays-Bas, sans recourir à l'extrême remède de la force; « et comme, disaient-ils, je cognoissons ledit prince de Heboli estre, en notre pays, » tant entre les principaulx personnaiges, nobles, bons bourgeois et marchans, en estime et » réputation d'homme sincère, véritable, affable, et que nous le cognoissons, pour le service » qu'il vous doit, nullement appassonné en cest affaire, sinon pour la raison et équité, » certes, Sire, non pas scuellement les bons se trouveront confortez et animez d'ung tel pré- » curseur; mais encoires les mauvais se trouveront estonnez, asséans divers jugemens sur sa » venue. Ouy, et que plus est, oserions presque assurer Vostre Majesté pluseurs des mauvais » et des principaulx, voiant ledit prince de Heboli, se viendront reconcilier à luy, et le sup- » plier avoir, par son moien, faveur vers Vostre Majesté. Et cent mil aultres biens espérons » que en adviendront, qui ne se peuvent escrire, y aiant dangier d'aucun mal. » (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

servi qu'à endormir le Roi : peut-être même ne le proposaient-ils, comme le Roi l'écrit, que dans le but d'aller avec le prince, tandis qu'il ne convient en aucune manière qu'en ce moment ils soient en Flandre, et le Roi ne peut faire mieux, que de les emmener à sa suite. — M. d'Egmont s'est très-bien conduit, principalement dans son dernier voyage en Flandre et en Artois. Granvelle serait d'avis que le Roi lui écrivit, pour lui témoigner sa satisfaction, et lui marquer de la confiance. Cela exciterait son zèle, et tout au moins donnerait de la jalousie aux autres : l'un et l'autre résultat serait fort utile.

Liasse 904.

539. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 14 mars 1567.* M. d'Egmont s'étant prononcé d'une manière aussi honorable (1), le prince

(1) Il avait signé la déclaration, demandée par la duchesse, de servir le Roi envers et contre tous; mais ce n'avait pas été sans quelque scrupule. Le 9 janvier 1567, la duchesse lui envoya l'acte qui contenait cette déclaration, signé du duc d'Arschot, du comte de Mansfelt, du comte de Meghem et du baron de Berlaymont, en le priant d'y apposer aussi sa signature. Il était alors à Béthune. Il répondit à la gouvernante le 14 janvier, de main propre : « Madame, » j'ay recheu la lettre de Vostre Altèse du ix^e de ce mois, avec l'acte y jointe, signée par » aulcungs seigneurs, chevaliers de l'Ordre, laquelle Vostre Altèse voudroiet que je sinasse » aussy, pour avoir esté présent, quant il en fut question : de quoy ma souvient fort bien, et » pense avoir lors respondu quy ne failloit répéter une chose que tant de fois j'avois ditte, » et mesmes, sy fut besoing, et que le servisse de Sa Majesté en despendit. que le sinerois de » mon sanc. Mès, comme j'ay, passé xxij ans, en recevant l'Ordre que je porte, juré de main- » tenir noltre foy catolique, comme j'ay fet et veulx fère à l'avenir, sans nulle doute; et, quant » à servir Sa Majesté envers et contre tous, Vostre Altèse se peult bien asseurer que ne man- » queray jamais au devoir que doiet ung vray serviteur et vassal à son prinse naturel : néau- » moins, si Vostre Altèse édât quelque doute du contraire, je luy suplie la vouloir otter; et, sy le » tans et venu, tel quy faille donner nouvelle assurance de soy, y me semble que sette, escripte » et signée de ma main, vault bien aultant que toutes les actes quy soient. »

La duchesse de Parme lui répliqua, le 25 janvier : « que les promesses contenues dans sa » lettre contenaient ce que le Roi saurait désirer de lui, tant au fait de la religion, que pour » son service : de quoi ni S. M., ni elle, n'avait jamais douté; que néanmoins, vu les justes et » légitimes causes pour lesquelles S. M. désirait nouvelle assurance et déclaration de ses sujets » et vassaux, il convenait, pour bien encheminer les affaires, que les principaux seigneurs et » personnages montrassent le chemin en un temps si difficile et perplexe, même pour ôter l'oc- » casion à plusieurs qui prétextaient le service du Roi et le repos de la patrie. » Elle le pria donc affectueusement de signer l'acte; et, comme il aurait pu faire difficulté de le signer,

d'Orange ne peut tarder à se déclarer en bien ou en mal. Plaise au ciel que ce soit comme il convient au service de Dieu et du Roi!

Liasse 904.

540. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 mars 1567.* Elle informe le Roi du succès obtenu, près d'Anvers (1), par M. de Beauvoir (2), contre le seigneur de Toulouse et d'autres capitaines, réunis dans l'intention de secourir les rebelles et les sectaires.

Dans un post-scriptum, elle dit que, la ville de Hasselt s'étant révoltée, l'évêque de Liège l'a assiégée et réduite par la force (3).

Liasse 536.

541. *Lettre de Tomás Armenteros à Antonio Perez, écrite de Bruxelles, le 14 mars 1567.* La duchesse de Parme, avant l'engagement du seigneur de Beauvoir avec les rebelles, lui avait fait dire de n'en épargner aucun, excepté les principaux, qu'il ferait prisonniers, voulant toutefois que ceux-ci fussent également mis à mort, s'ils ne pouvaient être gardés avec sûreté (4).

Liasse 536.

parce qu'il n'avait été présent à la signature des autres seigneurs, elle lui en envoyait deux nouveaux formulaires, pour qu'il signât à part, s'il le jugeait convenable.

Le comte d'Egmont répondit, d'Ypres, le 29 janvier, qu'il ne comprenait pas pourquoi la gouvernante insistait, après qu'il lui avait écrit une lettre de sa main, contenant tout ce que S. A. pouvait désirer d'un gentilhomme d'honneur, chevalier de l'Ordre, naturel vassal du Roi, et qui toute sa vie avait fait le devoir d'homme de bien, comme il le faisait encore journellement. Mais, puisque S. A. en voulait quelque autre témoignage par forme d'acte, il était prêt, ajoutait-il, à le donner, soit en compagnie de tous ses confrères en général, soit seul en particulier; et, s'il ne le faisait dès ce moment, c'était que les formulaires qu'on lui avait envoyés ne lui paraissaient pas conçus comme il convenait. (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

(1) A Austruweel, le même jour, 14 mars.

(2) Philippe de Lannoy, chevalier, seigneur de Beauvoir. Par commission du 13 novembre 1566, la duchesse de Parme l'avait nommé chef de deux enseignes d'arquebusiers, de 200 têtes chacune, pour la garde de sa personne.

(3) Voyez mes *Analectes belgiques*, p. 286.

(4) Dans sa lettre française, du 16 mars (*inedite*), la duchesse, après avoir rendu compte au Roi des dispositions qu'elle avait prises « pour donner une bonne main aux rebelles et sectaires » qui s'étaient établis à Austruweel, et les mettre en route, » ajoutait : « ce qui a esté si bien

542. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 mars 1567.* Elle se réfère à ses lettres en français (1), concernant la situation des affaires, qui devient de jour en jour plus grave. — Le duc d'Arschot et le comte d'Egmont sont revenus, sans avoir pu entrer en arrangement avec ceux de Valenciennes; il faudra donc prendre la ville d'assaut : ce qui pourra se faire dans quinze ou vingt jours. — La duchesse envoie au Roi les articles de l'arrangement qu'on dit avoir été conclu par le prince d'Orange avec ceux d'Anvers (2). Elle ne croit pas que S. M. puisse les approuver. (*Ital.*)

Liasse 536.

543. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 23 mars 1567.* Elle se réfère à sa lettre française (3), en ce qui concerne la situation des affaires à Valenciennes, Anvers, Amsterdam et Bois-le-Duc. — Elle se plaint d'être, depuis cinquante-sept jours, sans lettres du Roi : c'est le long retard qu'il met à répondre, dit-elle, qui est souvent cause qu'elle éprouve de grandes difficultés dans l'exécution des ordres qu'il lui fait parvenir; et, si S. M. avait voulu adopter plus promptement ses propositions au sujet du prince d'Orange et d'autres gouverneurs de province, ils n'auraient pas pu faire un si mauvais usage de leur autorité. — Elle insiste sur la prompte expédition de Lembo et de Gallo. (*Ital.*)

Liasse 536.

544. *Lettre du Roi à l'inquisiteur Pierre Titelmanus, écrite de Madrid, le*

» effectué, que, le xiiij^e de ce mois, ilz les ont tous deffaictz, estant mortz, tuez, noyez, ou
» bruslez sur la place, et plusieurs aultres blessez et mis en fuyte.... »

Le seigneur de Beauvoir, chef de l'expédition, écrivait à la duchesse, de Lierre, le 14 mars, à quatre heures après midi, que le seigneur de Toulouse (Jacques de Marnix) avait été haché en cent pièces, nonobstant l'offre de deux mille écus qu'il faisait pour sa rançon. (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

(1) Il y a trois lettres en français : une du 16, et les deux autres du 18 mars. Elles sont inédites.

(2) Dans une de ses lettres françaises du 18 mars, la duchesse disait qu'elle tenait ces articles d'un particulier d'Anvers.

(3) La lettre de la même date, qui a été publiée par M. de Reiffenberg, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 226-236.

Il y a une seconde lettre française de la duchesse, du 23 mars; mais elle n'a pas été imprimée.

5 des ides de mars (11 mars) 1567. Il a appris avec chagrin ce qu'il a souffert dans l'intérêt de la religion. — Il l'exhorte à ne pas perdre courage, et, sachant le besoin où il se trouve, il a ordonné qu'il lui fût remis 1,000 florins. (*Lat.*)

Liasse 149.

545. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 11 avril 1567.* Elle se plaint de la manière si peu satisfaisante dont le Roi lui a répondu par ses lettres, l'une du 8 mars, en espagnol (1), les autres du 13 suivant, en français (2). « Votre Majesté, lui dit-elle, a peu de souci non-seulement de ma » satisfaction et consolation, mais encore de ma réputation propre, à laquelle, » tenant ici le lieu que je tiens (sans parler d'autres motifs), je dois attacher » beaucoup d'importance. Par les restrictions extraordinaires que V. M. a mises » à mon autorité, elle m'a enlevé tout pouvoir, et m'a privé des moyens d'ache- » ver l'entier rétablissement des affaires de ce pays : à présent qu'elle voit ces » affaires en un bon état, elle en veut donner l'honneur à d'autres, tandis que, » moi seule, j'ai eu les fatigues et les dangers... J'ai donc pris la résolution, avant » de consumer ici ce qui me reste d'existence, comme j'y ai perdu la santé, » de me retirer, pour mener une vie plus tranquille, au service de Dieu, bien » que je ne puisse le faire avec mon mari, à cause de la mauvaise intelligence » qui règne entre nous, comme V. M. le sait, laquelle a procédé uniquement de » ce que j'ai voulu, par-dessus toutes choses, servir et contenter V. M. (3). » — La

(1) Je n'ai pas trouvé, dans les archives de Simancas, cette lettre du 8 mars; peut-être concernait-elles les affaires particulières de la duchesse.

(2) Voyez ci-dessus, p. 517, à la note.

(3) *Vostra Maestà ha poca cura non solo della mia satisfatione et consolatione, ma anco della mia riputatione, laquale, essendoli io quella serva che li sono (quando altro non vi fusse), devo stimare molto, et che Vostra Maestà, con le rinstritioni straordinarij che ella mi ha fatto, mi ha levato non solo l'autorità, ma anco il modo de poter finire di assettare intieramente tutte le cose di quì, et che, adesso che le vede in così buoni termini, vole dare l'honore ad altri, et che a me solda ha voluto dare li pericoli et travagli. Mi sono risoluta, prima de finire di perdere la vita mia quì, come ho fatto la sanità, di ritirarmi a vivere quel poco che mi resta in vita più quiete, in servitio di Dio; et se bene non potrò far questo insieme con mio marito, per esser intra lui et me la mala intelligentia che Vostra Maestà sa, la quale solamente è proceduta da voler io sopra tutte le altre cose attendere a servire et a contentare Vostra Maestà.*

duchesse demande donc avec instance au Roi qu'elle lui accorde promptement son congé, en lui faisant observer qu'elle n'était venue que pour deux années, et qu'elle en est restée huit, passées dans des fatigues continuelles, dont le Roi semble ne lui savoir aucun gré.

Dans un post-scriptum, elle informe le Roi que, à la demande de M. de Berlaymont, elle a pardonné à certain bourgeois, qui s'est engagé à lui livrer des papiers d'un haut intérêt, concernant les ligue et rébellions passées; que déjà cet individu en a remis une partie, dans laquelle se sont trouvées beaucoup de choses importantes, et qu'elle en rendra un compte plus détaillé au Roi, lorsqu'on aura achevé l'examen de tous ces écrits. (*Ital.*)

Liasse 536.

546. *Lettre du comte d'Egmont au Roi, écrite de....., le 13 avril 1567.*

Il a tant fait en Flandre, que les prêches et l'exercice de la nouvelle religion y ont cessé en un mois de temps, et toutes les choses y sont aujourd'hui comme par le passé. — S. M. peut être assurée que, en ce qui le concerne, il ne négligera rien pour prévenir que les scandales qui ont eu lieu ne se renouvellent. Il le craint peu du reste, le peuple étant désarmé, et les prédicants en fuite. — Si, lorsque les troubles commencèrent, il avait eu à sa disposition les huit ou dix compagnies d'infanterie qu'il a à présent, il les aurait empêchés. — Il espère que le Roi sera satisfait de sa conduite; mais, comme ce temps est plein de calomnies, S. M., à sa venue, qu'il désire voir s'effectuer bientôt, en aura un meilleur compte. — Ayant été envoyé avec le duc d'Arschot à Valenciennes, il a fait ce qu'il a pu, pour engager les habitants à se soumettre; ils se sont montrés obstinés : alors il a été d'avis que la ville fût attaquée par l'endroit que proposaient les seigneurs de Noircarmes et de la Cressonnière : ce qui a eu lieu avec un plein succès. — Maestricht a offert de recevoir garnison, et il ne doute pas que cet exemple ne soit suivi bientôt par Anvers et Bois-le-Duc. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 536.

547. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 avril 1567. (En chiffre.)* Elle accuse la réception de la lettre du Roi, du 8 mars. — Elle se réfère à sa lettre française (1), ainsi qu'à la relation, que fera au Roi

(1) Cette lettre n'est pas aux Archives du Royaume. Le registre de la correspondance de la

Gaspard de Robles, porteur de la présente, sur ce qui s'est passé à Valenciennes et à Maestricht, et sur l'espoir qu'on a de pouvoir réduire Anvers. — La ligue entre Culembourg, Brederode et d'autres a eu pour résultat que les confédérés se sont emparés de Bois-le-Duc et d'Amsterdam. — La mort de Westerhol (1) a mis fin à ses menées. — Il sera pourvu au remplacement du prince d'Orange en qualité de gouverneur de Hollande, comme il est dit dans les lettres en français. — L'audace démesurée de Brederode a déterminé la duchesse à s'assurer de sa compagnie d'hommes d'armes, et à casser tous ceux qui ne voudront pas renouveler leur serment : elle ne disposera point de cette compagnie, vu que le seigneur de Noircarmes désire celle du prince d'Orange, qui deviendra aussi disponible, par le refus de celui-ci de prêter le serment. — La duchesse conseille au Roi de dire à Berghes et à Montigny qu'ils l'accompagneront lors de son voyage aux Pays-Bas; « de cette manière, ajoute-t-elle, ils ne pourront pas faire, sous les » yeux de V. M., ce qu'ils oseraient en son absence. » — Elle s'est conformée aux intentions du Roi en ce qui touche les états généraux. — Elle lui recommande de nouveau le comte de Mansfelt. (*Ital.*)

Liasse 536.

548. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 avril 1567.* Elle l'entretient du mariage projeté entre le fils du comte d'Arenberg et la fille du comte de Vaudemont. Au cas que ce mariage s'effectue, elle prie le Roi d'ériger en principauté, en faveur de ce jeune seigneur, la baronnie de Zevenberghe en Hollande, la plus ancienne de la province, ou de lui accorder la première principauté dont il pourra disposer dans le royaume de Naples. La famille de Lorraine tient beaucoup à cette distinction. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 536.

549. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 avril 1567.* Elle n'a pas cru, par les raisons qu'elle met sous les yeux du Roi, devoir communiquer au conseil la lettre de S. M., du 13 mars, prescrivant le licenciement des gens de guerre wallons qu'elle a levés dans ces derniers temps : cette mesure aurait des inconvénients à plus d'un égard. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 536.

duchesse de Parme avec Philippe II, que nous possédons, s'arrête, quant aux dépêches de la duchesse, au 23 mars 1567.

(1) Voyez ci-dessus, p. 475 et 494.

550. *Lettre de la duchesse de Parme au marquis de Berghes et au baron de Montigny, écrite de Bruxelles, le 14 avril 1567.* Elle envoie le seigneur de Billy (1) au Roi, pour lui rendre un compte particulier de plusieurs choses qui se sont passées à Lannoy, Tournay, Valenciennes, Maestricht et ailleurs. Elle l'a chargé aussi de supplier S. M. qu'elle consente à ce qu'ils reviennent aux Pays-Bas. (Franç.)

Liasse 555.

551. *Lettre du secrétaire Prats à Antonio Perez, écrite de....., le 14 avril 1567.* Le prince d'Orange partit, il y a trois jours, d'Anvers pour Breda, déterminé à se retirer en Allemagne avec sa femme et sa maison, et à laisser les charges qu'il tient du Roi. On avait dit qu'il voulait aussi rendre le collier de la Toison d'Or; mais on n'en a plus parlé, depuis que, par ordre de Madame, les comtes d'Egmont et de Mansfelt allèrent s'aboucher avec lui, à quatre lieues de Bruxelles. — Le prince a été accompagné de six ministres hérétiques et de beaucoup d'autres coquins séditieux. — La princesse a renvoyé le peu de femmes catholiques qu'elle avait.

Liasse 557.

552. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 15 avril 1567.* Il lui envoie différentes lettres qu'il a reçues de Flandre. — Il se réjouit des bonnes nouvelles venues de ce pays, et surtout de la réduction de Valenciennes. — Le prince d'Orange a été mal avisé, de ne pas profiter de l'occasion qu'il avait de réduire la ville d'Anvers à la vraie obéissance du Roi, quand les nations des marchands et les bienintentionnés s'armèrent contre les calvinistes, en plus grand nombre qu'il n'avait lui-même pensé, et si puissants, qu'ils forcèrent les calvinistes à quitter les armes, à rendre les clefs de la ville qu'ils avaient prises, et l'artillerie dont ils s'étaient également emparés; auxquels calvinistes le prince ordonna que, au lieu des bannières blanches et vertes qu'ils portaient, ils les prissent rouges (2), comme les autres, afin que chacun d'eux pût

(1) Gaspard de Robles, gouverneur de Philippeville.

(2) Dans une lettre que le comte de Meghem adressait à la duchesse de Parme, le 29 juillet 1567, et où il lui rendait compte des levées que Brederode, le comte Louis de Nassau et les autres confédérés faisaient dans le pays de Clèves, il disait : « Leurs enseignes sont toutes » blanches, avec une croix de saint Andrieu rouge. » (*Archives du royaume, papiers d'État.*)

retourner chez lui en sûreté. — Le prince eût pu aisément faire entrer dans la ville les gens de M. de Beauvoir. Au lieu de cela, il permit qu'il se fit un arrangement des plus préjudiciables à l'autorité du Roi. — « Peut-être l'intention du prince a-t-elle été bonne; peut-être a-t-il cru par là parvenir à remédier aux troubles : mais je crois qu'il s'abuse, et même dans son intérêt particulier, parce qu'il se conduisant comme il le fait, il perd son crédit auprès des mauvais, et donne des soupçons à la cour, et je tiens pour certain que, dans l'intérêt du service de V. M., il vaudrait presque mieux qu'il se déclarât ouvertement contre elle : car, dans ce cas, on connaît les moyens qu'il y aurait de procéder contre lui, et de le mettre à la raison. — Granvelle regarde comme de l'air et du vent (1) le secours que les confédérés se vantent de recevoir d'Allemagne : ils manquent d'argent, et sans argent, il ne viendra pas un homme. — Il n'y a en Allemagne qu'un seul prince calviniste : c'est l'électeur palatin, et il est pour cela odieux à tous les autres, et si pauvre, qu'il ne peut même envoyer dit secours à son gendre, assiégé dans Gotha. — Granvelle fait remarquer qu'à Anvers, les confessionnistes ou luthériens s'armèrent avec les catholiques contre les calvinistes, haïssant ceux-ci au point, qu'ils disent tout haut qu'ils se feraient plutôt catholiques, que calvinistes. — Il désirerait pourtant que le prince suivit l'exemple de M. d'Egmont, dont la déclaration a produit le meilleur effet. — Il ne sait si on donnera connaissance au Roi de la confession de certain individu qu'on pendit à Anvers, et qui était fils d'un des serviteurs du comte de Nassau à Breda, lequel déclara par ordre de qui il avait suscité la seconde émotion d'Anvers. Straelen ne voulut pas que ce point fût mis par écrit. — Granvelle conseille encore au Roi la clémence, « dont il est très-nécessaire, dit-il, qu'il use; et, selon lui, il vaudrait mieux laisser sans châtiement beaucoup de coupables, que de châtier ceux qui ne le mériteraient pas, et qui auraient droit, au contraire, à une récompense (2). » — Il n'est pourtant pas d'avis que le Roi accorde un pardon général, comme on le demande aux Pays-Bas, mais seulement qu'on leur donne un large espoir (3) de clémence, en remettant le pardon à la venue du Roi. — Il voudrait que Berghes

(1) *Aere y viento.*

(2)..... *De laqual es muy necesario que V. M. use, y que antes dexé sin castigo muchos, que dar castigo y pena á los buenos que no lo merescen, antes galardón.*

(3) *Esperança muy larga.*

et Montigny fussent requis de prêter le même serment qu'on fait prêter en Flandre; leur exemple pourrait influencer sur le prince d'Orange et les comtes de Hornes et d'Hooghstraeten. — Il continue d'assurer à tout le monde que le Roi se dispose à partir pour les Pays-Bas, quoiqu'on publie le contraire, en Italie et ailleurs.

Liasse 904.

553. *Pouvoir donné par Philippe II au duc d'Albe, à Aranjuez, le 15 avril 1567 (1), à l'effet de procéder contre tous ceux qui ont pris part aux troubles des Pays-Bas, et même contre les chevaliers de la Toison d'Or, sans égard, en ce qui concerne ces derniers, aux constitutions dudit ordre (2). (Lat.)*

Liasse 535.

554. *Lettre du secrétaire Prats au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 20 avril 1567.* Le comte de Hornes fut ici la semaine passée. — Il assista deux ou trois fois au conseil, avec les autres seigneurs; après quoi, il demanda à S. A. la permission de se retirer chez lui. — Le prince s'en va en Allemagne, avec toute sa maison, abandonnant les charges qu'il tenait du Roi. Plût à Dieu qu'il eût quitté ce pays six années plus tôt; il lui eût épargné de grands maux!

Liasse 537.

555. *Lettre de Tomás Armenteros à Antonio Perez, écrite de Bruxelles, le 24 avril 1567.* Le prince d'Orange est parti, le 22, de Breda, pour l'Allemagne, avec toute sa famille.

Liasse 536.

556. *Mémorial touchant le redressement des affaires des Pays-Bas, fait pour le service de S. M., et à très-humble correction d'icelle.* Ce mémoire, qui n'est ni signé, ni daté, est du garde des sceaux Hopperus; il doit avoir été rédigé peu avant le départ du duc d'Albe pour les Pays-Bas. L'auteur examine la fin à quoi l'on doit prétendre, et les moyens par lesquels on pourra y parvenir. Il est d'avis qu'on instruisse le procès de ceux qui ont causé les troubles; qu'on punisse les principaux; qu'on pardonne à ceux qui, reconnaissant leur erreur,

(1) Cet acte fut antidaté, comme on le verra par l'une des lettres du Roi au duc d'Albe, du 20 décembre, ci-après.

(2) Voyez le texte de cet acte dans la *Correspondance*, n° CXIII.

voudront vivre catholiquement; que l'autorité des placards et de l'inquisition soit rétablie; que l'on fasse cesser la livrée des confédérés; que ceux qui ont bien servi le Roi soient récompensés; que le concile de Trente soit observé exactement; que l'érection des nouveaux évêchés s'exécute; que les offices et bénéfices soient conférés sans corruption ni faveur, ce qui n'a pas eu lieu depuis trois à quatre ans; de défendre à tous, grands et petits, de se mêler du gouvernement, en particulier ou en public, de faire des assemblées, ou ligues, de porter des livrées, de présenter des requêtes par forme d'association, etc., etc. (*Franç.*)

Liasse 531.

557. *Second mémorial touchant les Pays-Bas.* Il est aussi l'ouvrage d'Hopperus, et a été vraisemblablement rédigé à la même époque que le précédent. L'auteur propose : 1° qu'il soit institué un certain nombre de chevaliers de l'Ordre, auxquels seraient joints les conseillers du conseil privé, et quelques conseillers du grand conseil et du conseil de Brabant, pour juger, sous la surintendance de la gouvernante et du duc d'Albe, capitaine général, ceux qui ont été et seront arrêtés : les uns et les autres devant juger ensemble tous les prévenus, excepté les chevaliers de l'Ordre, « qui ne peuvent estre jugez, sinon par » aucuns de la mesme qualité; » à l'égard de ces derniers, les chevaliers devraient seuls être jugés, et les conseillers seraient chargés, comme assesseurs, d'instruire les procès, et de donner leur avis : de cette manière, la chose serait de grande autorité, comme en tel cas est nécessaire; 2° que tous les actes qui ont été extorqués du gouvernement, depuis le 1^{er} novembre 1565, soient révoqués; 3° que les jugements de tous les tribunaux des Pays-Bas ressortissent au grand conseil. (*Franç.*)

Liasse 531.

558. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 24 avril 1567.* Avec le courrier parti ces jours derniers, il lui a fait accuser réception de toutes ses lettres, et de celles qu'elle lui a écrites, par Alonso Lopez Gallo, des 1^{er}, 10 et 16 février. Il a reçu depuis celles des 4, 14, 16 et 23 mars. — Il a répondu en français aux premières, et attendra, pour répondre aux dernières, qu'elle l'ait informé des circonstances de la reddition de Valenciennes, que vient de lui faire savoir son ambassadeur en France. — Le duc d'Albe est parti de Madrid pour Carthagène, le 15 avril.

Liasse 532.

559. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Carthagène, le .. avril 1567.* Il a reçu, avec le courrier du 22, la patente de capitaine général, en espagnol, et l'instruction qui y était jointe (1). — Il dit que c'est la première instruction qu'il ait reçue en sa vie sur des choses de cette espèce, dans toutes les occasions où il a servi l'Empereur et le Roi lui-même. Il ajoute qu'il ne pensait pas s'être gouverné si mal, jusque-là, tant relativement aux finances du Roi, que touchant la discipline des gens de guerre, qu'il fût besoin de lui donner des ordres aussi minutieux. — Il entre dans quelques détails, pour montrer les inconvénients qui peuvent en résulter.

Liasse 149.

560. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Carthagène, le 26 avril 1567.* Il lui donne avis de son arrivée en cette ville.

Liasse 535.

561. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Carthagène, le 26 avril 1567.* Il s'est hâté, autant que possible, dans son voyage. Il est arrivé à Carthagène, la veille; il a trouvé embarquées les troupes et les provisions de bouche; il ne manque que les 100,000 ducats attendus de Séville. Afin de ne pas perdre de temps, il partira la nuit, et laissera dix à douze galères, pour transporter l'argent.

Liasse 149.

562. *Lettre du duc d'Albe au secrétaire Francisco de Erasso, écrite de Carthagène, le 26 avril 1567.* Il a reçu ses lettres du 18 et du 22 avril, avec la patente et les autres dépêches. — A propos de la patente et de l'instruction qui l'accompagne, il dit à Erasso qu'il n'aurait jamais cru que la première instruction qu'il recevrait en sa vie sur les affaires de l'armée, vint de lui, etc.

Liasse 149.

563. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Carthagène, le 27 avril 1567.* Au moment où il allait s'embarquer, il a reçu avis que le convoi qui transportait les 100,000 ducats, était sur le point d'arriver. — Il a retardé quelque peu son départ, et en effet ils sont arrivés ce jour.

Liasse 149.

(1) Je n'ai trouvé, dans les archives de Simancas, ni cette patente de capitaine général, en espagnol, ni cette instruction.

564. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 29 avril 1567.* Il applaudit à la détermination, qu'a prise le Roi, de se réserver à lui-même de pardonner à ceux qui se sont rendus coupables en Flandre; mais aussi, il serait nécessaire que S. M. hâtât son voyage, parce qu'il est à craindre qu'en laissant les esprits en suspens, on ne les pousse au désespoir, et que la haine ne s'accroisse, au point de produire de nouveaux troubles. — Il pense que la duchesse de Parme n'aura pas manqué d'envoyer au Roi copie d'une lettre que le prince d'Orange, le comte de Nieuwenaer et d'autres écrivirent d'Anvers au comte d'Egmont, dans le temps que se fit le baptême de l'enfant du comte d'Hooghstraeten, et de la réponse du comte. — Il apprend avec regret que M. d'Egmont et le comte de Mansfelt n'ont pu persuader au prince d'Orange de prêter serment. — Il revient sur la nécessité de la présence du Roi aux Pays-Bas.

Liasse 903.

565. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de... (Anvers), le 1^{er} mai 1567.* Elle y traite de mesures militaires, et spécialement de la construction de châteaux dans différentes villes. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 536.

566. *Relation, faite par le docteur Enveja, de l'état des affaires en Flandre.* Cette relation est adressée au Roi; elle n'est pas datée: mais il résulte de son contenu qu'elle fut écrite en 1567, à la suite d'un voyage que l'auteur fit en Flandre, au commencement de cette année. Elle contient quelques particularités curieuses.

Liasse 564.

567. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite d'Anvers, le 3 mai 1567.* Elle informe le Roi qu'elle est entrée à Anvers, le 28 avril, comme le porte en détail la lettre en français qu'elle lui adresse. — Elle a déjà commencé de prendre, dans cette ville, les mesures qui lui ont paru les plus nécessaires pour le service de Dieu et du Roi; mais, tant qu'elle ne recevra pas la déclaration particulière de la volonté du Roi à l'égard du châtement et du pardon desquels il veut que l'on use, il lui sera impossible, à Anvers et dans les autres villes qui se sont rendues à discrétion, d'établir les choses d'une manière convenable. — Elle se plaint de nouveau, à cette occasion, que le Roi lui ait lié les

mains, comme il l'a fait, en ne voulant pas que, sans son ordre, elle puisse pardonner, ni composer sur aucunes choses : elle en est plus peinée encore, dit-elle, à cause du préjudice qu'en reçoit le service de S. M., qu'à raison du tort et de l'indignité même qui en résultent pour elle, eu égard à la place qu'elle occupe, et au dévouement qu'elle a pour le Roi (1). — Maestricht s'est rendu à discrétion à M. de Noircarmes. — Opérations contre Turnhout et Bois-le-Duc. — Négociations secrètes de Robles, afin que les habitants d'Anvers viennent demander, de leur propre mouvement, la construction d'une citadelle, pour garantir la ville à l'avenir contre des tentatives séditeuses. — La duchesse ne peut pas encore envoyer au Roi l'écrit que lui a remis l'individu d'Anvers auquel elle a pardonné (2). Cet écrit, paraît-il, contient des choses fort importantes contre les confédérés et leurs chefs. — Une relation semblable lui a été faite par le procureur fiscal de Flandre, envoyé par elle à Valenciennes, pour examiner les prédicants et sectaires qu'on y tient en prison, et qui ont déposé contre plusieurs des principaux gentilshommes et seigneurs. Ces prédicants seront mis à la torture, pour les forcer à faire de nouvelles révélations; et ensuite il sera fait d'eux justice exemplaire. — Demande d'argent. — La duchesse insiste pour obtenir son congé, en se fondant sur le retour de l'ordre dans le pays, où l'autorité du Roi est plus assurée qu'elle ne l'était au temps de l'Empereur, et sur ce qu'elle voit bien que le Roi lui retire de plus en plus sa confiance.

Post-scriptum. Quatre députés de Viane sont venus demander qu'elle y envoie garnison, déclarant se soumettre entièrement à la miséricorde du Roi.

Autre post-scriptum. Brederode s'est retiré du pays, avec sa femme et sa famille. (*Ital.*)

Liasse 536.

568. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite du cap de Creus, le 6 mai 1567.* Il l'informe de son arrivée à la côte de Catalogne.

Liasse 535.

(1)..... *Havendomi Vostra Maestà legato le mani tanto strette, come ha fatto, non volendo che senza suo ordine possa perdonare o componere cose nessuna, il che osserverò per fino a tanto che Vostra Maestà non comandi altro, con tutto che di ciò ne segua assai disservitio a Vostra Maestà, et danno alli negotii, per le occasioni che si perdono in molte cose: del che mi rincresce più assai, per il servitio di Vostra Maestà, che per il agravio et indignità in che mi fa cascare, havendo qui il loco che ho, et essendoli quella serva che li sono.*

(2) Voyez ci-dessus, p. 524.

569. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite d'Anvers, le 8 mai 1567.* Elle lui annonce la prise de 120 hommes, de ceux qui occupaient Viane, et qui, s'étant retirés de cette ville, furent jetés par la tempête sur les côtes de Hollande (1); on les a enfermés au château de Harlingen.—La duchesse a donné ordre au comte d'Arenberg, entre les mains duquel ils sont tombés, de faire faire le procès aux deux frères de Battembourg (2), ainsi qu'aux deux gentilshommes frisons (3) qui sont au nombre des prisonniers, afin qu'il soit fait d'eux justice exemplaire, et d'envoyer à Vilvorde Andelot, Wingle et Cock (4), pour qu'ils y soient interrogés sur leurs menées dans le Hainaut, à Namur et ailleurs, et qu'ils soient aussi punis exemplairement. — La ville d'Anvers a remis sonartil-

(1) Le comte d'Arenberg avait annoncé cette importante capture à la duchesse de Parme, par une lettre datée de Harlingen, le 5 mai, et ainsi conçue : « Madame, comme monsieur le » conte de Meghem et moy, avons tousjours tenu correspondance par ensemble, affin d'empes- » cher l'invasion au passaige des soldartz de monsieur de Brederode, ayans esté au Waterlant, » par les pays de noz gouvernemens; et ayant entendu, par ung qu'avoy dépesché vers ledict » seigneur conte, qu'il estoit délibéré de les poursuyvre et accomectre, en cas qu'il vinsist à » propos, ayant à cest effect fait équiper batteaux de guerre, je me suis, hier de bon ma- » tin, mis incontinent en chemin vers ce lieu, avecq l'une des deux enseignes de Leeuwarden, » pour, en ung besoing, assister et secourir l'ung l'autre. Et, après avoir fait, à mon arrivée, » armer six batteaux, avecq ladicte enseigne, et aussy quelques harquebouscs à crocq et aul- » tres pièces (dont j'advertiz incontinent mondict seigneur de Meghem), et les envoyé vers luy, » ilz ont rencontré ce matin une navire, où il y avoit quelque bon nombre desditz soldatz, » partie wallons, et partie d'aulture nation, voulans se retirer, selon le cours qu'ilz prindrent » par le Vlielant, à Empden; et, aprez l'avoir troussé avec deux enseignes, et admené icy, y » ont esté trouvez dedens aucuns capitaines, nommément les deux frères du seigneur de Ba- » tenbourg, d'Andelot, Suyert Beyema, Hartman Galama, Cock et Wynegle, avecq porteurs » d'enseignes et aultres gentilzhommes et *bevelhebbers*, dont je ne puis encoires avoir les parti- » cularitez, parce que le tout n'estoit débarqué. » (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

(2) Ces dispositions furent modifiées depuis, quant aux deux frères de Battembourg, par suite des observations du comte d'Arenberg. Ces deux jeunes seigneurs furent conduits à Vilvorde, comme Andelot, Wingle et Maximilien de Blois, dit Cock. Ils y arrivèrent sous la garde du capitaine Ernst Mulert, le 25 mai. (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

(3) Trois gentilshommes frisons étaient au nombre des prisonniers : Suert Beyema, Herman Van Galama et Guillaume de Bouvema. (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

(4) Le comte d'Arenberg confia le soin de les conduire à Vilvorde à Jacques Winckenborch, prévôt de ses cinq enseignes d'infanterie. Ils y furent enfermés le 16 ou le 17 mai. (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

lerie entre les mains du comte de Mansfelt. La duchesse recommande de nouveau ce dernier à la bienveillance du Roi. — Amsterdam consent à recevoir garnison. — Schauwenbourg (1) est entré à Bois-le-Duc, et a en son pouvoir l'artillerie, les munitions et les clefs de la ville. (*Ital.*)

Liasse 536.

570. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite d'Anvers, le 11 mai 1567.* Elle n'attend plus, pour se retirer, que de connaître les intentions du Roi sur les dernières mesures qu'elle doit prendre. — Elle a ordonné à Meghem et à Noircarmes de confier provisoirement au comte de Boussu la garde d'Amsterdam. — Elle est parvenue à amener les choses au point, que le magistrat et le peuple d'Anvers ne semblent vouloir former aucune opposition à l'érection d'une citadelle, pour l'emplacement de laquelle le terrain de l'abbaye de Saint-Michel semble le plus convenable. — Brederode a quitté Embden; il est à Brême, et tâche de s'arranger avec certains comtes voisins, qui n'ont pas voulu le recevoir sur leur territoire. (*Ital.*)

Liasse 536.

571. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 15 mai 1567.* Il rend grâces à Dieu de ce que les affaires aux Pays-Bas vont chaque jour en s'améliorant. — Il envoie au Roi une proposition que le comte Ludovic de Nassau fit, au mois de décembre 1566, aux états de Hollande : S. M. y verra comme dès lors on travaillait à empêcher qu'elle ne vint aux Pays-Bas avec des gens de guerre, à exciter le peuple contre les Espagnols, et à faire en sorte que lesdits états acceptassent la confession d'Augsbourg, de manière à ce que tous les sectaires s'unissent en la même opinion, et qu'ils obtinssent aussi l'appui des Allemands. — Les mauvais abhorrent la venue du duc d'Albe; ils cherchent à le rendre odieux, même aux bons; et il y a des personnes qui aident à cela, et ne devraient pas le faire (2). — L'arrivée du Roi aux Pays-Bas, dans les circonstances actuelles, aura les meilleurs résultats. — Granvelle craint que le voyage que Madame a fait à Anvers ne soit plus nuisible qu'utile. — Son opinion est toujours que le Roi doit user de beaucoup de clémence, bien qu'il convienne

(1) Bernard de Schauwenbourg, chef d'un régiment de dix enseignes de piétons allemands.

(2) *Y ayuda á esto quien no devia.*

qu'il est nécessaire de faire quelque démonstration (1). — Il voudrait aussi qu'on observât, autant que possible, les privilèges, en réformant ceux qui sont incompatibles avec un bon gouvernement. — Il faudra construire des châteaux à Anvers, Valenciennes et ailleurs. — On lui écrit que le marquis de Berghes renonce à ses gouvernements; il ne croit pas que le prince d'Orange veuille faire de même. Si cela était toutefois, il engage le Roi à accepter les deux démissions, et il lui recommande le duc d'Arshot, qui, quoiqu'il ne soit pas l'homme le plus judicieux et le plus fin du monde (2), a des droits à ses bontés par la constance qu'il a montrée durant les derniers troubles, par sa foi, par son obéissance, et par les services de son père.

Liasse 904.

572. *Billet autographe de Philippe II à Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli* (3), écrit de l'Escorial, le vendredi..... (16 mai 1567). Il vient d'apprendre, par une lettre qu'Aguilera, majordome du marquis de Berghes, a écrite à Vandenesse, que ledit marquis est dans un état qui laisse peu d'espoir, et Aguilera ajoute que, s'il y avait quelque remède possible à son mal, ce serait son départ pour la Flandre. — Le Roi ordonne à Ruy Gomez d'aller voir le marquis, et de lui dire (mais seulement après qu'il se sera assuré qu'une guérison est à peu près impossible) que le Roi lui permet de retourner aux Pays-Bas : si, au contraire, il lui paraissait que le marquis pût se rétablir, il se contenterait de lui faire espérer cette permission. — Au cas que le marquis meure, Ruy Gomez conférera, avec le président (4) et le comte de Feria (5), sur les mesures à pren-

(1) *Siempre estaré en que Vuestra Magestad use de mucha clemencia; pero tambien dire que es necesario hazer alguna demostracion.*

(2) *El mas assentado, ny el mas agudo del mundo.*

(3) Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, premier duc de Pastraña et d'Estremara, marquis de Diano, comte de Melito, grand de Castille, *clávero* de Calatrava, *adelantado* de Cazorla, grand trésorier (*contador mayor*) de Castille et des Indes, grand majordome du prince don Carlos, grand chambellan et sommelier de corps de Philippe II, dont il était le favori. Il mourut le 29 juillet 1573. (*Manuscrit intitulé : PAPELES VARIOS, n° 35, à la bibliothèque de Valladolid.*)

(4) Le président du conseil de Castille, don Diego de Espinosa. Il était, de plus, du conseil d'État et inquisiteur général. Au mois d'avril 1568, le pape l'éleva au cardinalat, et, dans le même temps, Philippe II le fit évêque de Sigüenza. Il mourut, selon le manuscrit cité en la note précédente, le 15 septembre 1572.

(5) Gomez Suarez de Figueroa, 5^e comte et premier duc de Feria, grand de Castille, com-

dre pour ses obsèques; il sera bien, en cette occasion, de montrer le regret que le Roi et ses ministres ont de sa mort, et le cas qu'ils font des seigneurs des Pays-Bas! — Ruy Gomez se concertera avec les mêmes sur les moyens de prévenir la fuite de Montigny: il faut avoir l'œil sur ce dernier, de manière à ce qu'il ne puisse s'évader. On pourrait écrire aux vice-rois et gouverneurs de Catalogne, de Navarre et de Guipuzcoa, mander le maître général des postes, et charger une ou plusieurs personnes de surveiller les démarches de Montigny. — Le cas de la mort du marquis de Berghes arrivant, Ruy Gomez examinera encore, avec le président et le comte de Feria, s'il ne faudrait pas charger madame de Parme de se saisir de la ville de Berghes, jusqu'à ce que, après la venue du Roi, on sache si la part que le marquis a prise aux troubles de Flandre, ne doit pas donner lieu à la confiscation de ses biens. — Sur ces divers points, ce qui aura paru convenable aux trois ministres, pourra s'exécuter. — Le Roi veut qu'ils examinent aussi, en cas de mort du marquis, s'il ne serait pas préférable que Ruy Gomez envoyât en son nom un courrier à madame de Parme, pour lui en donner avis, prétextant l'absence du Roi, et pour lui dire qu'il lui paraîtrait à propos qu'elle fit, en attendant les ordres du Roi, saisir les biens du marquis. — Philippe II termine, en disant que le prince (don Carlos) ne doit savoir rien de tout cela (1).

Sur l'enveloppe du billet, on lit les mots suivants, écrits de la main de Philippe II: *Ruy Gomez, en su mano. No la abrays ni leays delante del que os la diere* (A Ruy Gomez, en ses mains. Ne l'ouvrez, ni ne la lisez, en présence de celui qui vous la donnera).

Liasse 532.

575. *Lettre d'Antonio Perez au Roi, écrite de..... (Madrid), le samedi .. (17 mai 1567)*. Il lui fait part de ce qui a été délibéré entre le président, Ruy Gomez et le comte de Feria, par suite de la lettre du Roi à Ruy Gomez, tant en ce qui concerne les honneurs à rendre à la mémoire du marquis de Berghes, au cas qu'il meure, et les mesures à prendre relativement à ses biens, que par

mandeur de Segura, de l'ordre de Saint-Jacques, gentilhomme de la chambre du Roi et capitaine de sa garde espagnole. Il mourut à l'Escurial, le 7 septembre 1571. (*Manuscrit de la bibliothèque de Valladolid, ci-dessus cité.*)

(1) Voyez le texte de ce billet dans la *Correspondance*, n° CXIV.

rapport à Montigny. — A la marge de cette lettre, sont les apostilles du Roi (1).

Liasse 535.

574. *Lettre de Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, à la duchesse de Parme, sans date (de Madrid, le 21 mai 1567).* Le marquis de Berghes est mort dans la matinée, à la suite d'une longue maladie. Le Roi étant absent, il prend la liberté de lui expédier lui-même un courrier (2), pour lui faire part de cette seule nouvelle, le jugeant nécessaire, afin que la duchesse puisse s'assurer de la ville de Berghes et des autres biens du marquis, jusqu'à ce qu'elle reçoive les ordres du Roi à cet égard.

Dans un post-scriptum, rédigé par le comte de Feria, Ruy Gomez dit à la duchesse que l'on a appris que, par son testament, le marquis a appelé à la succession de ses biens une nièce, fille de sa sœur, à la condition qu'elle épouse un de ses neveux : comme la jeune personne paraît n'avoir pas été élevée dans les principes de la religion catholique, il convient que la duchesse tâche de l'avoir sous la main, ainsi que le neveu auquel on la destine (3).

Liasse 535.

575. *Note d'Antonio Perez au Roi, écrite de Madrid, le 21 mai 1567.* Le président, Ruy Gomez et le comte de Feria se sont réunis pour délibérer sur les affaires des Pays-Bas. — Il leur a paru convenable que le comte de Feria fasse dire à Madame, par Gaspard de Robles, qu'elle tâche de tirer de l'argent des villes rebelles, en leur donnant à entendre que ce sera un moyen de réparer l'offense qu'elles ont commise, et de porter le Roi à la clémence. — Perez dit, en post-scriptum, que le marquis de Berghes est mort dans la matinée de ce jour (4), et que la lettre de Ruy Gomez pour Madame, conforme à ce que le

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXV.

(2) D'après une note écrite sur la minute de la lettre, le courrier partit de Madrid le 21 mai, à trois heures après midi. Une lettre du comte Philippe de Lalaing, qui était à Madrid en ce temps, lettre que nous possédons dans nos Archives, fait connaître que le marquis de Berghes était mort à huit heures du matin.

(3) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXVI.

(4) Dans une note de la main de Philippe II, qui est aux archives de Simancas, on lit qu'après la mort du marquis de Berghes, Montigny alla trouver le Roi, et lui dit que le marquis n'avait pas fait de testament avant sa mort, mais seulement un codicille qui se référait au testament qu'il avait laissé à Bruxelles, et que lui, Montigny, était chargé de l'exécution dudit codicille.

Roi avait ordonné, a été immédiatement expédiée par un courrier exprès.

En marge de cette note, Philippe II a écrit, de sa main, qu'il n'approuvait pas le moyen proposé pour tirer de l'argent des villes rebelles, parce qu'on pourrait, aux Pays-Bas, se fonder là-dessus, pour faire de grandes choses, et que cela empêcherait qu'on ne châtiât ces villes plus tard.

Liasse 532.

576. *Réponse de la duchesse de Parme, faite, le 21 mai 1567, aux envoyés des électeurs de Saxe et de Brandebourg, des marquis George-Frédéric de Brandebourg et Charles de Bade, du duc de Wurtemberg et du landgrave de Hesse.* Elle s'étonne de l'écrit qu'ils lui ont présenté, de la part de leurs patrons et seigneurs : ceux-ci n'ont pas été bien informés de ce qui s'est passé aux Pays-Bas ; ils ont donné créance aux inventions des rebelles et perturbateurs de la paix publique. En procédant contre ces séditeux, le Roi et elle ont rempli leur devoir. Aucun des princes qui lui ont fait présenter ces remontrances inutiles, n'aurait souffert dans ses États tant d'insolence et une rébellion aussi ouverte. (Trad. esp.)

Liasse 536.

577. *Lettre d'Antonio Perez au Roi, écrite de..... (Madrid), le vendredi 23 mai 1567, à neuf heures du soir.* Il demande au Roi s'il veut qu'il soit écrit, en son nom, à madame de Parme, touchant la mort du marquis de Berghes, dans les mêmes termes que l'a fait le prince d'Eboli.

On lit, à la marge, cette apostille, de la main de Philippe II : *Vean en esto los tres lo que les parecera que sera bien que se escriba de mi parte, y ordenadlo conforme á lo que les pareciere* (Que les trois voient ce qu'il leur paraîtra bien que j'écrive à cet égard, et exécutez ce qu'ils auront jugé convenable).

Liasse 535.

578. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite d'Anvers, le 24 mai 1567.* Elle accuse la réception de la dépêche du Roi, du 24 avril. — Elle renouvelle ses instances pour que S. M. prenne une prompte résolution sur les affaires des Pays-Bas. — Elle lui envoie le projet formé pour la construction du château d'Anvers, qui comprendra dans son enceinte l'église et le monastère de Saint-Michel. — Elle lui recommande itérativement le comte de Mansfelt. (Ital.)

Liasse 536.